Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
22/07/13	23/07/13	F041 13 P0074

1. Intitulé du projet

XIIème Plan d'Aménagement des Routes Départementales (PARD)
RD956 - Calibrage entre la RD19 (COLMEN) et la frontière Allemande

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom LEFEBVRE Prénom CHRISTIAN

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Monsieur PATRICK WEITEN
Président du Conseil Général de la Moselle

RCS / SIRET 22 57 000 12 000 19 Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) au tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d)	Route d'une longueur inférieure à 3Km

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

- Calibrage à 5m de la chaussée actuelle mesurant en moyenne 4m.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Améliorer la sécurité des usagers sur cet axe routier, en lui donnant des caractéristiques adaptées au trafic qu'il supporte(900 v/j).

4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase de réalisation

Travaux de terrassement, chaussée et assainissement.
Début des travaux envisagé pour Juillet 2014.
Durée du chantier : 4 mois + 1 mois de préparation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les travaux se dérouleront sous circulation, avec mise en place d'alternats.
Coupure possible pour la réalisation des enrobés, des intinéraires de substitution seront alors mis en place.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration d'Utilité Publique en vue d'une expropriation

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Enquête Publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Longueur de l'aménagement.....	2900 mètres
- Largeur de la chaussée.....	5 mètres
- Largeur d'accotement.....	1,50 mètres
- Superficie de terrain à acquérir.....	60 ares

4.6 Localisation du projet
Adresse et commune(s) d'implantation

RD956 entre RD19 (COLMEN) et frontière allemande (NEUNKIRCHEN-les-BOUZONVILLE)

Coordonnées géographiques[1] Long. __°__'__"_ Lat. __°__'__"_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 6°32'36"E Lat. 49°21'29"N

Point d'arrivée : Long. 6°34'35"E Lat. 49°20'29"N

Communes *traversées* :

- COLMEN
- NEUNKIRCHEN-les-BOUZONVILLE

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [X] Non [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui [ ] Non [X]

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui [ ] Non [X]

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Zones naturelles agricoles et friches.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui [X] Non [ ]

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

COLMEN: Néant

NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE: Carte Communale
Approbation: 07/04/2005
Révision: 30/05/2011
Projet situé en Zone Naturelle

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui [ ] Non [X]

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	[ ]	[X]	
en zone de montagne ?	[ ]	[X]	
sur le territoire d'une commune littorale ?	[ ]	[X]	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	[ ]	[X]	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	[ ]	[X]	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	[ ]	[X]	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	[ ]	[X]	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	[ ]	[X]	
dans un site ou sur des sols pollués ?	[ ]	[X]	
dans une zone de répartition des eaux ?	[ ]	[X]	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	[ ]	[X]	
dans un site inscrit ou classé ?	[ ]	[X]	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	[ ]	[X]	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	[ ]	[X]	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Equilibre des déblais/remblais
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Equilibre des déblais/remblais
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	[X]	☐	Consommation d'une emprise complémentaire linéaire d'environ 60 ares.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	[X]	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	[ ]	[X]	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	[ ] ☐	[X] [X]	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	[X] [X]	Pas d'augmentation de trafic après travaux
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	[X] [X]	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	[X] [X]	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

	Engendre-t-il des émissions lumineuses?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Pas de modification de l'écoulement des eaux de ruissellement dans les fossés latéraux Rejet dans les exutoires naturels existants
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Pas de nécessité de réaliser une étude d'impact.

Le projet n'a pas d'impact environnemental notable et ne touche pas de milieux naturels sensibles.
Le calibrage de la RD956 va améliorer considérablement les conditions de circulation et la sécurité des usagers.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire.
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Profil en travers type

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à METZ le, 11 juillet 2013.

Signature

Le Directeur des Routes Départementales

Christian LEFEBVRE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

RD 956

Calibrage et rectification ponctuelle de tracé
PR 18+036 à PR 20+810
Communes de Colmen et Neunkirchen-les-Bouzonville

Plan de situation

Echelle 1/ 25 000ème

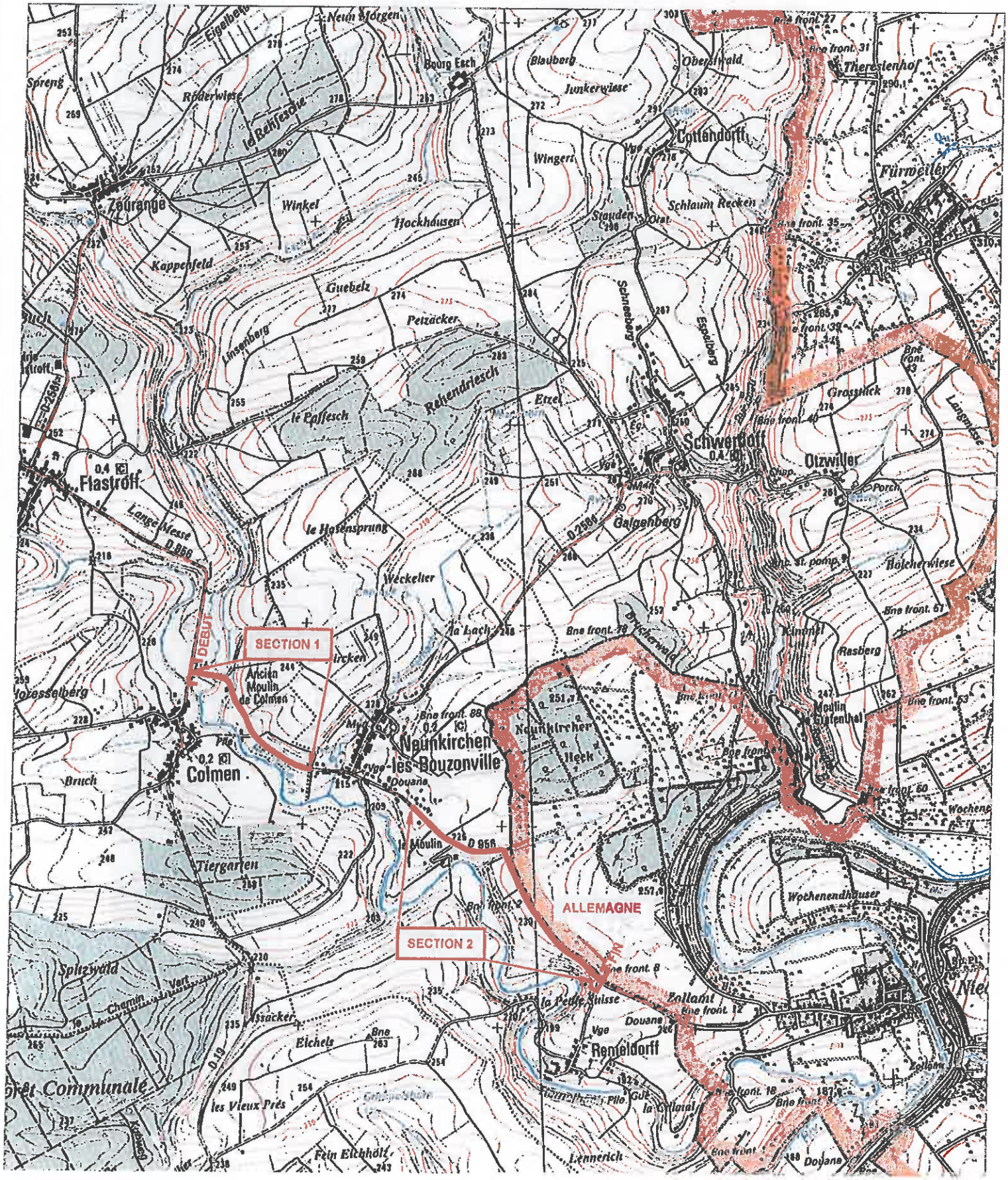

RD 956 – Calibrage entre la RD 19 (COLMEN) et la frontière allemande

Section 1 – Vue N° 1

Section 1 – Vue N° 2

Section 2 – Vue N° 3

Section 2 – Vue N° 4

RD 956

Calibrage et rectification ponctuelle de tracé
PR 19+938 à PR 20+910
Communes de Colmen et Neunkirchen-les-Bouzonville

Section 1 (720 m)
Principes d'aménagement

Echelle 1/2000

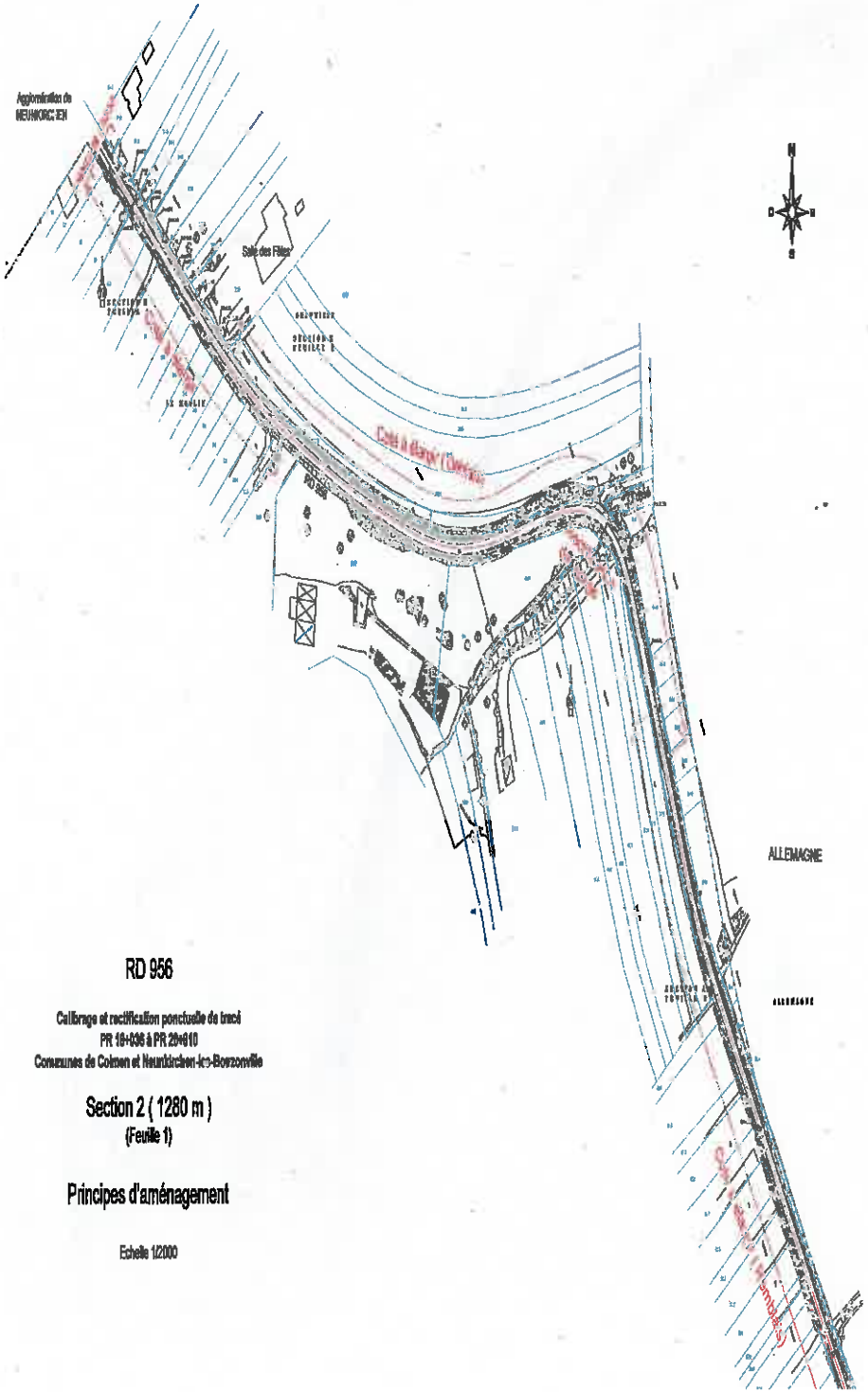

RD 956

Calibrage et rectification ponctuelle de tracé
PR 18+036 à PR 20+610
Communes de Colmen et Neunkirchen-lès-Bouzonville

Section 2 (1280 m)
(Feuille 1)

Principes d'aménagement

Echelle 1/2000

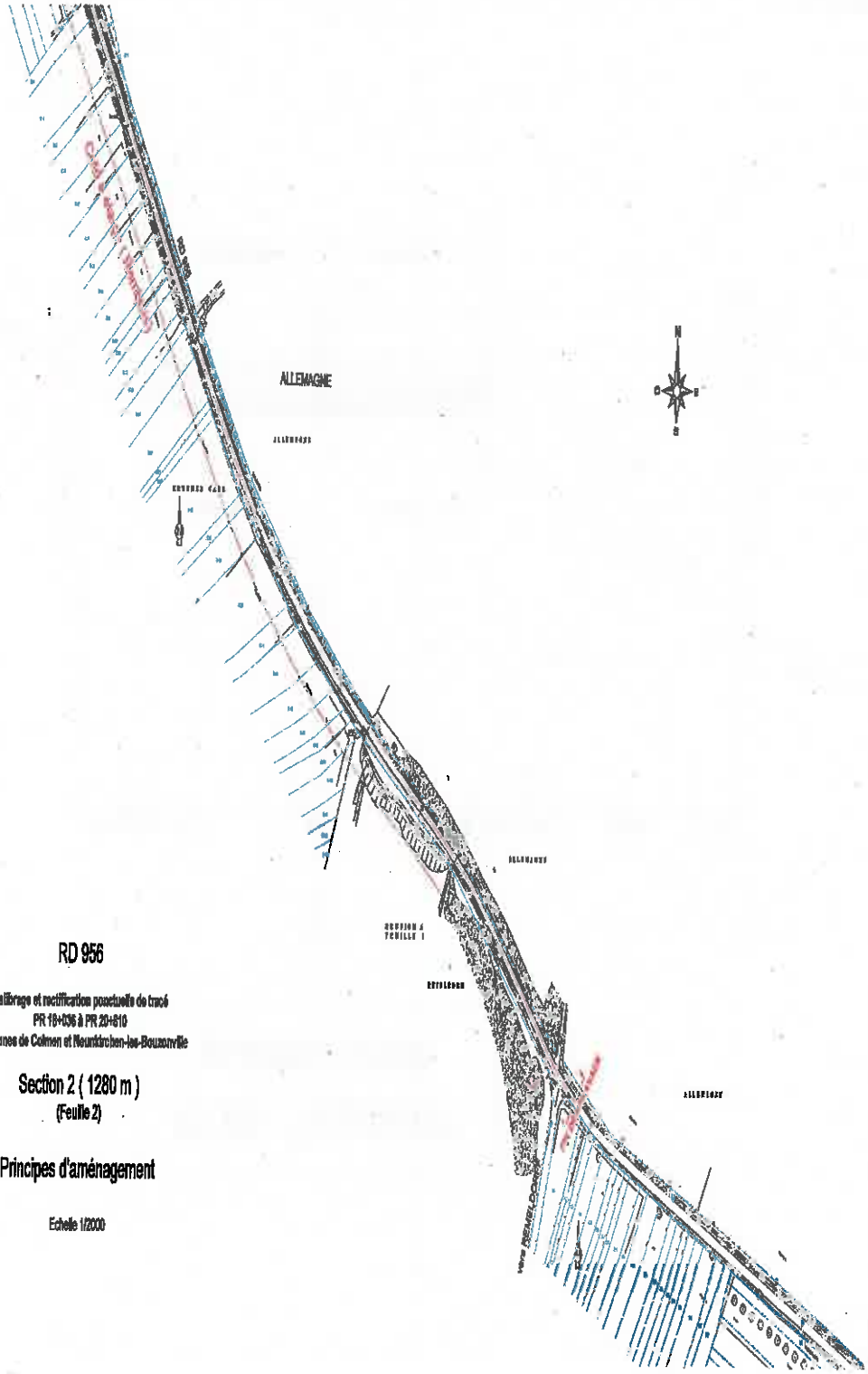

RD 956

Calibrage et rectification ponctuelle de tracé
PR 18+036 à PR 20+610
Communes de Colmen et Neunkirchen-les-Bouzonville

Section 2 (1280 m)
(Feuille 2)

Principes d'aménagement

Echelle 1/2000

RD 956 - Elargissement en section courante

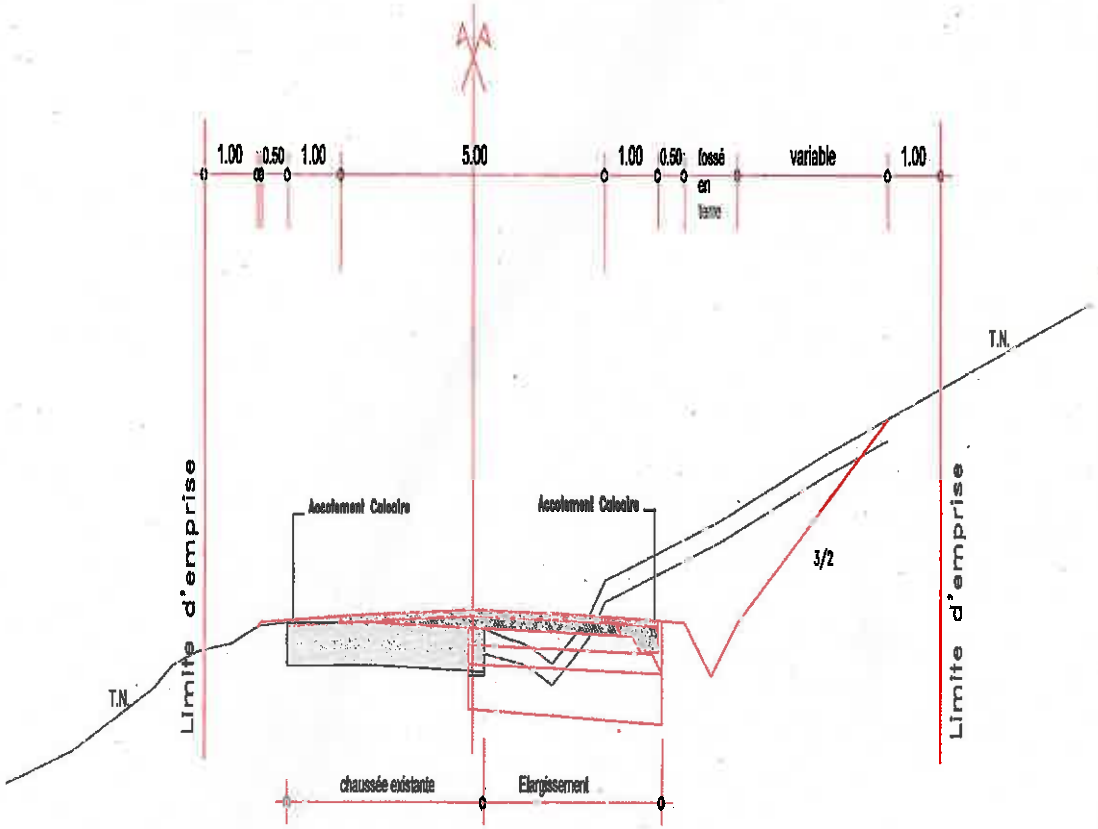

Echl.: 1/50e